

## Le 31 décembre 1769 - Desroches au ministre

---

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.91, n°84

Nécessité pour le bien-être et le travail du gouverneur de disposer d'une autre résidence que l'Hôtel du Gouvernement au Port-Louis. Avantages du Réduit.

---

A l'Isle de France, le 31 décembre 1769

N°65. Le Réduit.

Monseigneur,

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai eu l'honneur de vous mander au sujet du Réduit. Il faut nécessairement que le Gouverneur ait un lieu où il puisse travailler. Il n'y en a point à portée du port de plus convenable que le Réduit, mais je ne trouve pas juste que le Roi contribue à l'entretien de cette habitation, parce que le produit du sol bien cultivé peut remplir cet objet, et que le Roi ne peut pas être habitant. Aussi n'y ai-je fait que l'entretien indispensablement nécessaire, en attendant vos ordres, et je n'y emploie pas un seul noir du Roi depuis que j'en ai fait arracher les mauvaises herbes qui ne permettaient pas d'y marcher.

Le Gouvernement, Monseigneur, est un très grand bâtiment, mais si ridiculement bâti et distribué qu'il n'est point habitable pour le Gouverneur. Il n'y a pas une seule pièce qui puisse contenir la dixième partie des officiers de la garnison, et des personnes de considération, homme ou femme, que la bienséance ou la curiosité y attire à chaque événement ; il n'y a pas une seule pièce où l'on puisse travailler sans être commandé par toutes les autres.

L'air y est si mauvais que M. Desforges me mande de Bourbon que c'est là que lui et Madame sa sœur ont gagné le scorbut dont Mme de Brin est à peine guérie en Europe, et qui le met aujourd'hui dans un danger si grand qu'il est obligé de quitter cette colonie contre tous ses intérêts pour aller se faire traiter en France.

Pour moi, Monseigneur, je vous avoue que je ne crains guère le scorbut, après m'en être préservé dans trente-cinq campagnes faites dans tous les climats du monde ; mais je vous avoue aussi qu'il m'est impossible de vaquer à trente objets différents, et de travailler dix heures par jour dans un lieu où tout contrarie l'application que je suis obligé de donner aux affaires. La maison du Gouverneur au Port est très bonne pour s'amuser, mais je n'en ai pas encore eu le loisir.

D'ailleurs, dans cette ville en faveur de laquelle je ne vous ai pas prévenu jusqu'ici, Monseigneur, j'ai eu, et j'aurai encore (comme mes lettres vous en instruisent) des opérations fortes à faire pour y mettre la règle. Ma méthode dans ce cas-là est, après avoir dit tout haut mes intentions, après avoir pris mes mesures et donné des ordres, de m'éloigner pour éviter toutes représentations qui au contraire ne me gênent guère après l'exécution.

Enfin il est nécessaire que je connaisse toute la colonie, et que je travaille à vivifier l'intérieur qui jusqu'ici n'a eu aucune existence. Les habitants sont trop pauvres pour que je puisse m'établir chez eux, et j'ai pris le parti d'affermir un pied-à-terre à deux ou trois lieues du Port, du côté de la Rivière de Calbaces [calebasse ?], et un autre, à quatre lieues plus loin, à Flacq. J'ai un logement au Grand Port, et une case au milieu des bois dans le centre de l'île. J'espère que je parviendrai par là à connaître également tous les côtés de l'île, à combiner les intérêts respectifs des différents quartiers, et à faire le bien général sans nuire à aucun particulier.

Mon plan est de passer de temps en temps quinze jours ou trois semaines au Port, de n'être jamais un mois sans y paraître, d'y éclairer toutes les parties, grandes et petites, de passer environ quinze

jours par an à la Rivière des Calbaces, autant à Flacq, un mois au Port Bourbon, un mois au centre de l'île, un mois à l'île de Bourbon, et tout le temps du travail réfléchi au Réduit.

Voilà, Monseigneur, quelles sont mes vues. Je désire bien que vous les approuviez. Au moins est-il bien vrai que je m'en occupe sans cesse.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

\* \* \*